



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Cellule juridique

**ARRÊTÉ PORTANT APPEL PUBLIC À CANDIDATURES
POUR L'ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
D'UNE PERSONNALITÉ EXTÉRIEURE DÉSIGNÉE À TITRE PERSONNEL**

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-3 –II, D.719-41 à D.719-47-2, D719-47-5

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Considérant la vacance au Conseil d'administration d'un siège de personnalité extérieure désignée au titre de l'article L.712-3-II-c) du code de l'éducation suite à cessation anticipée de mandat,



ARTICLE 1:

Il est constaté la vacance d'un siège de personnalité extérieure désignée à titre personnel au sein du conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne en qualité de représentante d'une *entreprise employant moins de cinq cents salariés et d'ancienne diplômée de l'Université Bordeaux Montaigne*.

Un représentant de même catégorie et de même sexe, ancien diplômé de l'Université, doit être désigné pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur.

ARTICLE 2:

Par le présent arrêté, il est procédé au lancement d'un appel à candidatures en direction des personnalités extérieures de sexe féminin ayant la qualité de représentante d'une *entreprise employant moins de cinq cents salariés et d'ancienne diplômée de l'Université Bordeaux Montaigne*

ARTICLE 3:

Les enseignants chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels non enseignants en fonctions dans l'établissement et les étudiants inscrits dans l'établissement ne peuvent être désignés au titre de personnalités extérieures.

Une personnalité extérieure ne peut siéger à l'Université Bordeaux Montaigne au sein de plus de l'un de ses conseils centraux. (Conseil d'administration, Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, Commission de la Recherche du Conseil d'Académique).



ARTICLE 4:

Peuvent faire acte de candidature pour l'élection objet du présent arrêté les personnalités extérieures vérifiant les conditions de recevabilité énoncées aux articles 2 et 3 des présentes.

ARTICLE 5:

Les candidatures doivent être adressées préférentiellement sous format numérique à l'adresse suivante: secretariat-dgs@u-bordeaux-montaigne.fr, à compter du **lundi 09 octobre 2017** et pour **réception au plus tard le vendredi 27 octobre 2017 (17h00)** et doivent comprendre obligatoirement :

- une copie d'une pièce d'identité,
- un curriculum vitæ,
- une lettre d'intention,
- une déclaration de candidature dûment remplie, signée et accompagnée des pièces justificatives (cf. formulaire de candidature en annexe n°2 du présent arrêté par ailleurs téléchargeable sur le site internet de l'Université Bordeaux Montaigne).

Les candidatures peuvent également être déposées, dans le même délai, sous format papier (comprenant l'ensemble des pièces précitées) auprès de Monsieur le Directeur Général des Services de l'Université Bordeaux Montaigne, à l'adresse suivante:

**Université Bordeaux Montaigne
Direction Générale des Services
Domaine universitaire
33607 Pessac**

☞ Date limite de réception des candidatures : **au plus tard le vendredi 27 octobre 2017, 17H00.**

ARTICLE 6:

Les candidatures vérifiant les conditions de recevabilité seront soumises au vote du conseil d'administration (CA) réuni en séance du 17 novembre 2017 (les membres du CA représentant les personnalités extérieures désignées à titre personnel ne prenant pas part à ce scrutin).

L'élection sera acquise à la majorité relative des suffrages exprimés.

En cas d'égalité de suffrages, le siège sera attribué à la plus jeune des candidates susceptibles d'être proclamées élues.



ARTICLE 7



Le présent arrêté est soumis à publication par voie d'affichage dans le hall du bâtiment Administratif ainsi que par voie de mise en ligne sur le site web de l'Université Bordeaux Montaigne.

ARTICLE 8

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au Recteur de la Région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur d'académie de Bordeaux, Chancelier des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 05 octobre 2017.

La Présidente
de l'Université Bordeaux Montaigne

Hélène VELASCO-GRACIET.

pièces jointes:

- annexe n° 1: calendrier.
- annexe n° 2: imprimé de candidature.



ANNEXE n°1

**CALENDRIER DE L'APPEL À CANDIDATURES POUR L'ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
D'UNE PERSONNALITÉ EXTÉRIEURE DÉSIGNÉE À TITRE PERSONNEL**

OPÉRATIONS	DATES
Lancement de l'appel à candidatures	A compter du lundi 09 octobre 2017
Délais de dépôt des candidatures	Du lundi 09 octobre 2017 au vendredi 27 octobre 2017
Date de clôture du dépôt des candidatures (et des éventuelles professions de foi)	Vendredi 27 octobre 2017 au plus tard (17h00)
Date de l'élection en conseil d'administration	Vendredi 17 novembre 2017 (à partir de 09h00)



ANNEXE n°2

**DÉCLARATION DE CANDIDATURE au mandat de conseiller d'administration
de l'Université Bordeaux Montaigne (Université Bordeaux -III)
en qualité de *personnalité extérieure intuitu personae*
représentante d'une entreprise employant moins de 500 salariés**

➤ Je soussigné(e),

- Civilité : Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)
- Nom:

.....
▪ Prénom:

.....
▪ Adresse professionnelle :

.....
▪ Téléphone professionnel :

.....
▪ Téléphone portable (professionnel et/ou personnel) :

.....
▪ Adresse électronique :

➤ **Déclare faire acte de candidature aux fonctions de conseiller d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne représentant la catégorie de personnalité extérieure désignée à titre personnel en qualité de :** (cocher la case correspondante)

Représentante d'une entreprise employant moins de 500 salariés (joindre une attestation du dirigeant)

➤ **Justificatif de la qualité d'ancienne diplômée de l'Université Bordeaux-III?:**

Oui (joindre une copie du diplôme)

➔ **Joindre obligatoirement, outre les justificatifs précités, la copie de votre pièce d'identité, ainsi qu'un CV et votre lettre d'intention**